

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 MARS 2022 A 20H30**

***Sous la présidence de Monsieur Mathieu LAUFFENBURGER, maire***

**À l'ouverture de la séance sont présents** : LAUFFENBURGER Mathieu, ROHR Agnès, DEMOUCHE Sébastien, BRAUN Cédric, GASCHY Christophe, HEINRICH Rachel, VUADELLE Anne-Sophie, ZUMSTEEG Vivien.

**Absents excusés** : MONIER Christian (procuration à LAUFFENBURGER Mathieu), BOUILLÉ Laurence (procuration à ROHR Agnès), SCHWOERTZIG Sabrina (procuration à ROHR Agnès).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : VUADELLE Anne-Sophie

**007. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18/01/2022**

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 18/01/2022.

**008. AFFAIRE FONCIERE**

Lors du conseil municipal du 25/11/21 dernier, Cédric BRAUN a fait part à l'assemblée d'un projet de changement d'utilisation d'une partie de la **parcelle n°0226 section 13 de 41,36 ares**, qu'il loue à la Commune.

Dans le cadre de cette rétrocession la modification foncière suivante s'est avérée nécessaire :

**Cédric BRAUN**

Rétrocède à la Commune de BOESENBIESEN :

**Sec° 13 n° 0226                      41.36 ares**

Le conseil municipal, après délibération,

- **Accepte** la rétrocession présentée ci-dessus
- **Fixe** l'échéance de la rétrocession au 31/08/2022
- **Autorise** le maire à signer les pièces relatives à ces transactions

**ADOpte A : 10 POUR – 1 ABSTENTION**

**009. ELARGISSEMENT DU CHEMIN AF « HESSER WAG »**

Monsieur le Maire explique aux conseillers que dans le cadre de la rétrocession de la parcelle n°0226 section 13 il convient de procéder à un échange de surfaces équivalentes sur les parcelles voisines **n°0023 et n°0024** appartenant à Monsieur François TAGLANG. Le projet consiste à échanger environ **4,55 ares** de ces parcelles pour environ **4,55 ares** de la parcelle **n°0226**. L'échange a pour but l'élargissement du chemin de l'Association Foncière.

De plus l'Association Foncière de BOESENBIESEN se verra récupérer environ 0,50 ares de la parcelle communale **n°0226**.

Les modifications foncières suivantes se sont avérées nécessaires :

**Monsieur François TAGLANG**

Cède à la Commune de BOESENBIESEN :

**Sec° 13 n° 0023 et n°0024                      4,55 ares**

### **La Commune de BOESENBIESEN**

Cède à Monsieur François TAGLANG :  
**Sec° 13 n° 0226** **4,55 ares**

### **La Commune de BOESENBIESEN**

Met à disposition de l'Association Foncière de BOESENBIESEN  
**Sec° 13 n° 0226** **0,50 ares**  
**Sec° 13 n° 0023 et 0024** **4,55 ares**

Il est proposé d'élargir le chemin sur 2 mètres pour la totalité ou sur 2 mètres et 3 mètres sur l'angle,

Le conseil municipal, après délibération,

- **Décide** que l'élargissement sera de 2 mètres pour la totalité du chemin
- **Accepte** les échanges présentés ci-dessus
- **Autorise** le maire à signer les pièces relatives à ces transactions
- 

**ADOpte A : 6 POUR / 4 CONTRE / 1 ABSTENTION**

\*Données superficies approximatives

## **010. ECHANGE FONCIER.**

Après plusieurs discussions il est proposé à Cédric BRAUN d'échanger cette parcelle contre une parcelle privée située à sur le ban de Schwobsheim **section 12 parcelle n°0025 de 38,70 ares** dont la commune deviendrait propriétaire.

Présentation des nouvelles surfaces de la **parcelle n°0226.**

**36,36 ares et non plus 41,36 ares**

Présentation de la **parcelle section 12 N°0025** que Cédric BRAUN échange avec la Commune.  
**38,70 ares**

Les modifications foncières suivantes se sont avérées nécessaires :

### **La Commune de BOESENBIESEN**

Cède à Cédric BRAUN :  
**Sec° 13 n° 0226** **36,36 ares**

### **Cédric BRAUN**

Cède à la commune de BOESENBIESEN :  
**Ban de Schwobsheim : Sec° 12 n° 0025** **38,70 ares**

Le conseil municipal, après délibération,

- **Accepte** l'échange présenté ci-dessus
- **Décide** que la commune prend en charge les frais de notaire
- **Autorise** le maire à signer les pièces relatives à ces transactions

**ADOpte A : 10 POUR 1 ABSTENTION**

\*Données superficies approximatives

## 011. CONSTRUCTION D'UN APPENTIS ASSOCIATIF.

Point ajourné.

## 012. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les orientations budgétaires 2022 sont abordées par le Conseil Municipal.

Plusieurs propositions sont faites :

- Entretien chemin AF – HESSLE
- Terrain anciennement FRITSCH
- Terrain de construction GAMBERT
- RUE DU PONT : QUELLGRABEN
- RUE DES JUIFS : aménagement et signalisation
- RUE PRINCIPALE : écoulement d'eau ?
- Entrées du village ? Portiques ?
- Aménagement fleurissement
- Appentis de stockage pour associations
- Abri Associatif : aménagement extérieur / matériel d'entretien / parking handicapé
- Aménagement salle de motricité de l'école

Le Conseil Municipal, après délibération,

**DECIDE** de donner la priorité, en 2022, aux investissements suivants :

- RUE DU PONT : QUELLGRABEN, place de retournement
- RUE DES JUIFS : aménagement et signalisation
- RUE PRINCIPALE : écoulement de l'eau
- Aménagement des entrées du village
- Aménagement fleurissement salle des fêtes
- Abri Associatif : aménagement extérieur, matériel d'entretien, parking handicapé
- Aménagement salle de motricité de l'école

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 013. LOYER SIS

Depuis la signature du contrat en 2007, le montant du loyer versé par le SIS est de 5 700 €.

Ce loyer n'a pas été versé par le SIS pour les années 2020 et 2021.

Le Maire propose aux conseillers de maintenir ce montant pour les loyers en retards et de le revoter pour l'année 2022 en appliquant les taux de l'INSEE.

Après débat, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de ne pas réviser le montant du loyer et de maintenir le loyer à 5 700 € pour 2020 et 2021.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 014. RENOUELEMENT BUREAU AF

Le bureau de l'Association Foncière de Boesenbiesen doit être renouvelé. Ce bureau comprend :

- Le Maire
- Des propriétaires (6 titulaires) désignés pour six ans par moitié par le Conseil Municipal et par moitié par la Chambre d'Agriculture parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement répondant aux conditions fixées au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article R 121-18 du Code Rural.

Bureau actuel nommé par le Conseil Municipal :

TITULAIRES :

- DENU Jean-Marie
- KEUSCH Jean-Jacques
- LAUFFENBURGER Mathieu

SUPPLEANTS :

- GASCHY Dominique
- WUNSCH Frédéric

Le Conseil Municipal est appelé à désigner trois titulaires et deux suppléants. Le Maire propose de retenir les propriétaires suivants :

TITULAIRES :

- DENU Jean-Marie
- BRAUN Cédric
- GASCHY Dominique

SUPPLEANTS :

- WUNSCH Frédéric
- MONIER Christian

Le Conseil après délibération,

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 015. TVA LOTISSEMENT

Le Maire indique à l'assemblée que les travaux inscrits au Budget Lotissement sont soumis à une déclaration de la TVA. Aussi, afin de pouvoir récupérer la TVA de ces travaux, il est nécessaire de demander l'assujettissement auprès de la Direction des Finances Publiques.

Le Maire propose donc d'enclencher la procédure afin d'assujettir ces travaux.

Le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'assujettir le Budget Lotissement à la TVA ;
- **CHARGE** le Maire de déposer la demande auprès du centre des impôts et de faire toutes les démarches nécessaires ;

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 016. DIVERS ET INFORMATIONS

a) Dates :

- Collecte de dons pour l'Ukraine au sous-sol de la salle des fêtes :  
**les 20 et 27 mars 2022**
- Oschterputz le **26 mars 2022** : appel aux volontaires
- Foulées du Sourire, action de prévention et de sensibilisation sur les violences conjugales **le 8 avril 2022 de 9h à 12h** dans la salle des fêtes de Boesenbiesen
- Chasse aux Œufs organisée par l'Espace Enfant, la Ludo'Ried et le Club des Jeunes  
**le 24 avril 2022**

- b) Planning bureau de vote élections
- c) Garde du midi :  
Réunion d'information prévue vendredi 18 mars 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,  
la séance est levée à 23 heures 30 minutes.

***Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Boesenbiesen, le  
Le Maire, Mathieu LAUFFENBURGER***

